



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Édouard CAVIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Convention urbaine et sociale de la région Bourgogne Franche-Comté -
Avenant n° 1 relatif au financement du volet urbain des quartiers prioritaires**

La convention de cohésion sociale et urbaine 2015-2020 signée le 6 juillet 2015 a défini le cadre et les modalités générales de l'engagement réciproque entre la Région de Bourgogne et la Communauté Urbaine du Grand Dijon en faveur des quartiers d'habitat social, objets de la politique de la Ville.

L'avenant n°1 de cette convention, objet de la présente délibération et joint en annexe, porte sur :

- l'intégration des évolutions du règlement d'intervention de la Région ;
- l'intégration des orientations de renouvellement urbain de Dijon Métropole sur le quartier de la Fontaine d'Ouche ;
- la répartition des enveloppes financières dédiées :
 - au seul quartier d'intérêt régional (QIR) de la Métropole : la Fontaine d'Ouche à Dijon ;
 - aux quartiers d'intérêt local (QIL), situés hors périmètres du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- l'intégration d'une disposition sur la rénovation énergétique des logements sociaux ;
- l'intégration d'une précision sur l'articulation de la stratégie de cohésion sociale et urbaine de la Région avec son règlement d'intervention.

Selon les termes de cet avenant, l'engagement financier de la Région s'élève à :

- 2 650 000 € pour le programme de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional de la Fontaine d'Ouche, avec une priorité accordée à la résidentialisation des îlots d'habitation, à l'aménagement d'espaces publics et la création d'un centre de formation ;
- 500 000 € sur les quartiers d'intérêt local de la Métropole ;
- 160 000 € par an pour la période 2018-2020 pour les actions de cohésion sociale.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir en application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 70

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(s)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0